



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

Dentistes: Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 36496

### Texte de la question

M Jean-Claude Gayssot appelle l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur les sanctions inacceptables qui viennent d'etre prises par le conseil departemental de l'ordre a l'egard de deux chirurgiens-dentistes exerçant dans des centres de sante municipaux. Parallelement aux attaques sans precedent contre la protection sociale et la sante avec les recentes mesures gouvernementales, ce sont aujourd'hui des atteintes aux libertes, des interdits professionnels, au-dela des pretextes fallacieux invoques. Ces deux praticiens, irreprochables et apprecies pour leurs qualites professionnelles qui ne sont plus a prouver, sont egalement des acteurs dynamiques de la politique de prevention contre la carie dentaire mise en oeuvre par le conseil general de la Seine-Saint-Denis, dans le cadre d'un programme pluriannuel qui concerne toutes les ecoles du departement. Deja, de nombreux chirurgiens-dentistes et beaucoup de representants d'associations du secteur de la sante ont apporte leur soutien sans reserve au cours d'un recent rassemblement de lutte et de solidarite organise en leur faveur. En consequence, il lui demande s'il compte lever ces sanctions injustes et inacceptables a l'egard de ces deux praticiens.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gayssot Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36496

**Rubrique :** Professions medicales

**Ministère interrogé :** santé et famille

**Ministère attributaire :** santé et famille

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 février 1988, page 676